

Image not found or type unknown



Annulation de commande arbitraire du vendeur

Par **communaute_tech_8000**, le **22/03/2021** à **17:53**

Bonjour,

J'ai effectué une commande sur le site Idlc.com. Après avoir validé ma commande j'ai bien reçu un mail de confirmation et LDLC à bien validé ma commande. Ils ont également effectué une empreinte pour le règlement.

Selon leurs propres CGV le contrat de vente à donc bien été conclu seulement ils me disent maintenant qu'ils annulent ma commande car ils estiment que je n'ai pas le droit de commander ce produit en deux exemplaires.

Ont-ils le droit de rompre unilatéralement un contrat de vente réputé valide sur ces bases hautement subjectives ?

Merci.